MAIRIE DE SAINT-YGEAUX
1, rue de la Fontaine
22570 SAINT-YGEAUX

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212203343-20260424-2026_04_24_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 24 avril 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre AVRIL à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YGEAUX, régulièrement convoqué par le Maire en date du 16 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène LATIMIER, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Nombre d'élus : 10	Présents : 9	Votants : 9	Procurations :
	Pour : 9	Contre :	Abstentions :

Présents : LATIMIER Hélène ; BERNARD Claude ; OLLIVIER Renée, LEVRIER Fabien ; LE GOFF Marylène ; LE GOFF Michel ; LE BARON Christian ; TANGUY Marie-Pierre ; PASCO Elodie
Absent : DEMOY Jean-Baptiste
Secrétaire de séance : PASCO Elodie

Délibération n° 2026-04-24-010
Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026.

Au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées ci-dessous :

Subventions 2026	
Société de chasse Laniscat – Saint-Ygeaux	Les Blés d'Or
La Ligue contre le Cancer 22	Judo Club Pélémois
Les restos du Cœur	KBA Vérandaline
La Croix Rouge	Cyclo Club du Blavet
AFN-FNACA	ADMR de Corlay
Kreiz Breizh Elite	Solidarité Paysans
L'Outil en Main	Amicale Laïque Bon Repos sur Blavet séjour CM1-CM2
France ADOT	Les chemins de l'Archéologie – Plussulien
Agriculteurs de Bretagne	Team du Pélem
Rostrenen Football Club	Brezhoneg e Kreiz-Breizh
Les Amies de Ty an Disquizh	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessus une subvention de 50 euros pour l'année 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Transmis à la préfecture le : 12 Mai 2026
Certifié exécutoire le : 12 Mai 2026

Le Maire
Hélène LATIMIER